

toujours ce courage. Tout ce que je puis dire c'est que je leur souhaite beaucoup de bien. Mais j'espère que leur conduite à l'avenir sera plus acceptable au peuple de ce pays qu'elle ne l'a été par le passé.

L'honorable M. KIRCHHOFFER: Une réponse que j'ai obtenue il y a un jour ou deux à une question que j'avais posée à l'honorable chef de la droite, à celui qui, si je ne me trompe pas, est familièrement connu sous le nom de "philosophe de Bothwell", m'entraîne forcément à prendre part à ce débat. Comment est-il parvenu à acquérir ce surnom, je l'ignore, si ce n'est parce que c'est un sage et qu'il vient de Bothwell. Qu'est-ce qu'un philosophe, je ne suis pas en état de le dire, mais je suppose que c'est un individu qui paraît très prudent et qui branle la tête avec sagesse. Je ne suis pas un iconoclaste, et, je serais très chagrin de renverser l'idole du peuple de Bothwell, mais je rappellerai à cet honorable ministre un texte latin que ses connaissances classiques lui permettront sans doute de comprendre.—*Nemo mortalium omnibus horis sapit*—ce qui, étant traduit, veut dire: aucun mortel, pas même un philosophe, peut être constamment sage.

Maintenant, la vérité de cet adage a été très bien démontrée l'autre jour par un exemple. Si l'honorable ministre possède ces graves secrets d'Etat auxquels il a si mystérieusement fait allusion, et s'il ne désirait pas en faire l'objet d'un débat, il aurait dû être assez sage pour n'en pas parler. L'ayant fait, et des questions lui étant posées, il aurait dû adopter le système, non pas d'imposer silence au questionneur par une réponse mordante et, suivant moi, un peu trop rude, mais en recourant au moyen ordinaire et usuel, diplomatique, parlementaire et suffisamment évasif suivi en général dans la discussion de sujets de ce genre. Lorsque l'honorable sénateur aura rempli un peu plus longtemps le poste dans lequel il a été lancé en passant par dessus la tête de mon ami le secrétaire d'Etat, il se peut qu'il devienne plus parlementaire, plus diplomate, et peut-être moins discourtois en cherchant à répondre aux questions qui lui sont posées sur des sujets dont il a parlé.

Maintenant, lorsque l'honorable ministre m'a dit que si je n'étais pas satisfait de l'explication qu'il m'avait donnée relativement à ce sujet, je serais le seul dans cette

Chambre à ne pas l'être, il a pu penser qu'il avait parfaitement raison. Je me permets de ne pas partager son avis. Il est fort possible que l'explication qu'il a donnée était satisfaisante pour son propre parti qui l'environne, auquel, sans doute, on a communiqué des renseignements privés et confidentiels qui nous ont été refusés. L'honorable ministre pense probablement que je suis l'un de ceux qui se lancent tête baissée là où les anges craignent de s'aventurer, ou sinon, que je ne lui aurais pas adressé cette question. Mais comme la demande m'a été faite, et comme l'honorable ministre n'a pas jugé à propos d'y répondre, j'estime qu'il trouvera un grand nombre de gens, non seulement parmi les membres de cette Chambre, mais en dehors de cette enceinte, dans la presse et dans le pays en général, qui désirent vivement savoir quelle est la nature de ces graves complications internationales auxquelles il a fait allusion.

L'honorable ministre lui-même a été, je crois, assez vertement blâmé par des membres de son propre parti pour avoir soulevé un débat et provoqué des questions sur ce point en parlant de choses au sujet desquelles il n'a pu ensuite donner des explications. L'honorable ministre verra, je crois, lorsque ces questions reviendront sur le tapis, qu'elles re-semblent beaucoup, en vérité, au fantôme de Banquo, "elles ne pourront être bannies", et il faudra donner des explications, et cela, plus vite qu'on ne le pense.

J'aimerais, puisque j'ai la parole, dire quelques mots au sujet du contrat relatif à cette voie ferrée, l'une des questions les plus importantes à débattre qui seront mises devant le Parlement au cours de la présente session.

Je dois déclarer que personnellement je suis favorable à l'idée d'établir un chemin de fer qui sera une entreprise située entièrement sur le territoire canadien et qui nous offrira les communications qui sont si nécessaires pour atteindre cette région, mais rien nous prouve que cette route soit absolument canadienne; le chef du Cabinet et autres personnes nous disent le contraire; ni avons-nous des garanties que, lorsque ce chemin sera ouvert, il ne pourra pas, en n'importe quel temps, être cédé, à une corporation étrangère ou même au Gouvernement d'un autre pays; de façon à cesser d'être entièrement sous le contrôle du